

MAIRIE DE PLOUEC DU TRIEUX
EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA COMMUNE
DE PLOUEC DU TRIEUX

Séance du Jeudi 3 décembre 2015

L'an deux mille quinze le trois décembre à dix-huit heures trente le Conseil Municipal légalement convoqué s'est réuni à la mairie en séance publique, sous la présidence de M. Vincent LE MEAUX, Maire

Date des convocations : 18 novembre 2015

Étaient présents : Vincent LE MEAUX, Jean luc LE PALANTON, Jeannine GAYIC, Alain BOUGET, Régine TROADEC, Emile LE GARSMEUR, Nelly BOUTTERIN, Cécilia CONNEN, Aline ELOPHE, Claude LE BOURDONNEC, Romain OLLIVIER-HENRY, Alain BIA

Étaient absents : Sylvie DUFEU, Philippe PICHON pouvoir à Emile LE GARSMEUR, Gaëlle LE BAIL pouvoir à Régine TROADEC

Secrétaire de séance : Jeannine GAYIC

DEL 2015 12 11 - Objet : Schéma départemental de coopération intercommunale

Le Préfet des Côtes-d'Armor a défini un projet de schéma départemental de coopération intercommunale 2015-2021 qu'il a communiqué, le 13 octobre 2015, aux Maires et Présidents d'EPCI pour qu'il soit débattu au sein des assemblées délibérantes.

Les Conseils concernés ont jusqu'au 15 décembre 2015 pour transmettre un avis.

Le Conseil communautaire de Pontrieux Communauté a affirmé avec force, le 5 octobre 2015, le principe d'une fusion de notre territoire **dans une communauté d'agglomération maritime et rurale, entre Terre et Mer.**

Une agglomération de cette envergure est à même de permettre le développement social, économique et culturel de notre territoire, ainsi que son aménagement harmonieux et solidaire. De surcroît, il contient les forces et dynamiques pour peser dans l'espace territorial breton qui aujourd'hui s'organise autour des Métropoles et de grandes communautés d'agglomération.

Le projet n°8 du Schéma Départemental de Coopération Intercommunale (les communautés de communes suivantes : Pays de Bégard, Belle-Isle-en-Terre, Bourbriac, Guingamp Communauté, Paimpol-Goëlo et Pontrieux Communauté) possède ces qualités, mais pas suffisamment.

Après en avoir délibéré, Le Conseil municipal, par un vote à bulletin secret, à l'unanimité, par 14 voix, pour :

- **Emet un avis favorable sur le projet** de schéma de coopération intercommunale présenté par Monsieur le Préfet des Côtes d'armor
- Précise que ce projet est susceptible d'attirer d'autres territoires limitrophes qui croient à ce destin commun.
- Demande à Monsieur le Préfet des Côtes d'armor de travailler sur une ouverture maritime plus large qui inclurait la Presqu'île Sauvage, les estuaires du Trieux et du Jaudy, deux rivières qui prennent leur source autour de l'agglomération guingampaise et qui constituent un vrai bassin de vie au Nord de cette éventuelle nouvelle Communauté d'agglomération.

Fait et délibéré, le 3 décembre 2015

Le Maire

Vincent LE MEAUX

